

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Paris: 35 fr.
Poste: 18
Ensemble: 53 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Juillet 1884.

Chronique générale.

La Chambre a continué la discussion des votes et M. Ribot a obtenu au cours de cette discussion un bien joli aveu de M. Tirard.

Comme il rappelait à ce ministre avec quel soin il avait appuyé sur les conséquences fâcheuses des doctrines protectionnistes, je pense toujours de même, a riposté M. Tirard; cependant, si le projet de loi s'appuyant sur ces doctrines était voté, je le soutiendrais au Sénat.

Il paraît que les conséquences fâcheuses — au point de vue de M. Tirard — ne pèsent pas pour lui dans la balance quand son portefeuille est dans l'autre plateau.

En séance publique, le Sénat a assisté à une longue lutte oratoire entre MM. Luro et Faye au sujet des droits fiscaux en matière d'échange d'immeubles, mais l'attention restait fixée à la revision qui ne paraît pas faire de grands progrès. Il semble toujours difficile que le débat s'ouvre au fond avant la session d'automne.

Le conseil s'est occupé de la question de savoir si, en raison du danger que présentent les grandes agglomérations, selon l'avis de l'Académie de médecine et de la Société d'hygiène et de médecine, il y a lieu d'ajourner la fête du 14 juillet.

Il a été décidé de saisir de la question le conseil municipal de Paris et de lui laisser la responsabilité de la décision à prendre. Le conseil municipal était convoqué d'urgence pour hier soir, huit heures, afin d'émettre son avis.

Le préfet de police a donné des ordres

pour suspendre provisoirement quelques préparatifs et notamment l'installation des forains sur certains points de la capitale, entr'autres place de la Bourse.

Le conseil des ministres a décidé, hier matin, que les revues du 14 juillet n'auraient pas lieu.

Dans différentes communes des départements, les maires ont pris sur eux de faire déclarer à leurs administrés que la fête du 14 juillet était interdite.

Le ministre de l'intérieur, auquel avis a été donné, a invité les préfets à suspendre immédiatement ces maires et à prendre les mesures nécessaires pour faire célébrer la fête nationale dans ces communes.

Le gouvernement refuse absolument de décommander la fête de l'assassinat. Il ne s'oppose point par exemple à ce que les conseils municipaux prennent sur eux de célébrer ou de ne pas célébrer le 14 Juillet. De cette façon, si, à la suite des agglomérations et des excès auxquels donnent lieu des fêtes de ce genre, le choléra se déclare, il pourra en rejeter la responsabilité sur les conseils municipaux. C'est assez perfide, mais les perfidies remontent le plus souvent à leurs auteurs et les conseils municipaux pourraient facilement répondre que le gouvernement qui centralise tous les renseignements et qui souvent fabrique lui-même ces renseignements avait seul qualité pour prononcer en la matière et que c'est à lui conséquemment que doivent remonter toutes les responsabilités.

On donnait comme certain, hier, qu'un renfort de trois mille hommes avait été demandé par l'amiral Courbet et allait lui être envoyé. D'autre part, M. Ferry a répondu à M. Rouvier qu'il se contentait, pour le moment, des 38 millions de crédits supplémentaires récemment votés pour le Tonkin.

Or, comme il est de notoriété publique que ces 38 millions étaient engagés avant même d'avoir été votés, on peut croire que M. Ferry se réserve de jouer le même jeu et d'engager de son autorité privée un stock de millions plus considérable que celui qui lui aurait été accordé et sur lequel il aurait eu à fournir quelques explications. A la rentrée, il placera comme toujours le Parlement en face du fait accompli et fera ratifier ses dépenses. C'est bien plus commode.

Le Sénat se fait tirer l'oreille: il ne lui convient pas de se suicider.

Le résultat du vote pour la nomination de la commission de révision donne 9 commissaires hostiles et 9 favorables.

Encore les favorables se présentent-ils avec des réserves. Ils demandent des garanties. Garanties de quoi? La majorité du Palais-Bourbon ne peut donner comme garanties que sa parole d'honneur.

Or, la parole d'honneur de cette majorité, qu'est-ce que cela vaut?

Si l'on en juge par les précédents, cela ne vaut rien du tout.

Le Sénat a toutes les raisons possibles d'être inquiet.

On va livrer bataille en comptant sur une plus-value de cinq ou six voix.

Pour cela, le gouvernement a fait venir les ambassadeurs, les généraux...

Ces votants peu indépendants, accourus pour la nomination de la commission sénatoriale, vont-ils rester à Paris jusqu'à la fin de la comédie?

Nos ambassades iront, pendant ce temps-là, comme elles pourront.

Tout ce branle-bas sera sans doute inutile; car cette situation de 9 contre 9 ne constitue pas une égalité.

Si les 9 favorables réclament des garanties, c'est que le projet gouvernemental ne les satisfait pas.

D'où l'on pourrait — comme dit le Journal des Débats — conclure qu'il n'y a pas un

seul commissaire véritablement favorable à la revision proposée par le gouvernement et accepté par les complices du Palais-Bourbon.

La question restera insoluble. Le Sénat émettra un vote qui laissera le problème entier. D'autant plus que le désir d'aller en vacances talonne les deux Chambres.

Si le sublime Hérisson parle de rester sur la brèche dont le choléra nous menace, tel n'est pas le desideratum de messieurs du Parlement.

Nous n'aurons pas la revision. Nous voudrions pouvoir dire, avec autant de certitude, que nous n'aurons pas le choléra!

Le célèbre M. Gailliton, maire central de Lyon, vient d'adresser une lettre aux curés de cette ville pour leur demander si le personnel des églises pouvait se mettre à la disposition de la mairie pour pavoyer et illuminer ces édifices le 14 juillet.

LES ILLUMINATIONS A TOULON.

On télégraphie de Toulon au *Moniteur universel*:

« Un ordre venu de Paris prescrit à l'administration supérieure de la marine de commencer immédiatement les préparatifs de la fête du 14 juillet. Tous les édifices publics seront pavoyés et il y aura le soir de brillantes illuminations. Il sera fait exception seulement pour l'hôpital maritime. Cette décision est très-vivement commentée. »

LES PLIS CACHETÉS.

On sait que le directeur de l'Assistance publique à Paris a remis à tous les directeurs des hôpitaux un pli cacheté qu'ils ne doivent ouvrir que dans le cas où le choléra se déclarerait à Paris.

Nous croyons savoir que ces plis cachetés contiennent l'instruction formelle de re-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Deuxième partie.

La jeune femme vint à Yves les deux mains tendues; puis elle fixa sur le voyageur ses beaux yeux expressifs et largement fendus.

— Combien nous désirions votre venue! dit-elle d'une voix harmonieuse, qui charma le cœur au lieu que l'oreille.

Dans un petit salon en forme de rotonde, tendu de soieries japonaises, un repas largement hospitalier attendait l'hôte de l'hacienda.

Des fleurs odorantes couvraient la table, les miroirs scintillaient sur la nappe damassée, du gléser rare était servi dans la vaisselle plate, et des vins généreux teintaient, en couleur d'ambre, de vieilles amphores enrichies d'argent ciselé.

— Oh! Maxime, s'écria Yves, quel luxe, mon Dieu!

— Non, pas au étranger, interrompit Maxime avec élan, mais en ami bien cher. Rien n'est trop beau pour ceux que nous aimons.

— Oh! les amis, reprit-il d'une voix grave, les amis sont rares dans notre solitude; mais, quand ils arrivent, le cœur se réjouit; ils sont mille fois les bienvenus.

On se mit à table, et la journée s'acheva gaie-ment.

JOURNAL D'YVES.

Septembre 18...

Que dire de mon séjour à l'hacienda? L'existence est douce, lorsque deux bons cœurs vous entourent d'affection, de prévenances, et s'efforcent de faire de vos jours une fête continuelle.

Les heures s'envolent en longues promenades, en chasses, en visites aux planteurs du voisinage.

Avec M^{me} Langy, je cause sous la véranda. Je lui parle de Beauchêne, de la famille Myrel si unie, si heureuse.

La jeune femme m'écoute avec intérêt tout en agitant son éventail, et les yeux abaissés sur un bel enfant, le petit Carlos, qui s'ébat joyeusement, à nos pieds, sur la natte de jonc.

Mais ce que je préfère vraiment à tout, ce sont mes visites à l'usine. Elle se cache à demi dans un massif d'érables. Un panache de fumée floconneuse émerge au-dessus des arbres. Chaque jour je m'y rends avec Maxime. L'ingénieur donne ses ordres, et je reste immobile dans un des angles de la fabrique, regardant les rouages se mouvoir, et la

vapeur qui s'échappe avec des frémissements et des cris sigus.

Toutes ces machines sont les pensées de mon père, devenues vivantes. Oui, elle existe vraiment l'intelligence de l'inventeur dans toutes ces roues, qui se combinent, dans ces pistons qui se relèvent et s'abaissent en cadence rythmée, dans ces arbres de couche qui tournent lentement, mettant en branle tout un monde d'autres mouvements.

Mon père est bien l'âme de cette usine, et je contemple, avec orgueil, les machines brillantes, vraies filles du vieux savant.

L'émotion me gagne, et je murmure: — Père, pauvre cher père! Que n'es-tu là pour jouir de ton triomphe!

Alors Maxime s'approche: — Oui, dit-il, en me serrant la main, ton père fut la pensée; moi l'action. Il est juste que nos deux fortunes soient désormais confondues.

Maxime voudrait que je me fixasse à tout jamais près de lui; que nos travaux fussent les mêmes. J'hésite... Peut-être me déciderai-je à demeurer, pour toujours, l'hôte de l'hacienda.

Octobre 18...

Eh bien! non, non, je ne serai pas leur hôte: je souffre trop!

Jamais je n'ai été plus triste, jamais plus seul, plus malheureux.

Non, il n'est pas sain, lorsque le cœur a souffert,

de voir de trop près le bonheur d'autrui.

Chaque soir, assise sous la véranda, entre les orangers et les lauriers-roses, son enfant sur les genoux, M^{me} Langy admire le ciel d'un bleu sombre et tout lamé d'argent, ce beau ciel mexicain, peuplé de rêves et d'étoiles; puis ses yeux se reportent vers l'usine.

Au loin, elle s'éclaire d'étagage en étagage, étendant ses flammes pourpres sur les sombres érables. La vapeur s'échappe de la haute cheminée, scandant, de son cri aigu, le doux murmure d'une belle soirée d'été.

Puis, peu à peu, tout bruit s'apaise. Les ouvriers, en longues files, sortent des ateliers, les lumières s'éteignent une à une, les portes de l'usine se ferment bruyamment, et Maxime apparaît à son tour.

— Carlos, Carlos, voilà ton père!

Et l'enfant, les bras tendus, la jeune femme, les yeux rayonnants, s'élancent vers l'ingénieur.

Les instants s'écoulent bien rapides dans une intime causerie. Souvent la lune, écartant de légers nuages, répand ses lueurs argentées sur le parc immense.

Pas un bruit, pas un soupir, tout est calme et silence; seul le feuillage des bambous frémit sous la brise, et l'eau coule doucement, dans les vasques du bassin, formant une basse murmurante à la berceuse avec laquelle M^{me} Langy endort son fils.

Elle chante, et sa voix a une justesse, une pureté,

fuser toute communication à la presse parisienne.

On croit que le gouvernement va être interpellé au sujet du vœu émis par l'Académie de médecine relativement à la fête du 4 juillet.

Toutes les troupes de la garnison de Marseille ont été éloignées avant-hier de la ville et ont été dirigées sur le camp du Pas-des-Lanciers.

On cite avec éloges la conduite admirable du clergé de Marseille depuis l'apparition du choléra.

L'administration républicaine est forcée de rendre hommage à ces hommes de courage et de dévouement.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a signalé le curé d'une paroisse de Marseille comme méritant, pour l'exemple, une récompense honorifique.

LES SŒURS DE CHARITÉ.

A Toulon, huit sœurs de charité soignaient, avec un dévouement admirable, les cholériques.

Nous avons annoncé hier la mort de l'une d'elles, la sœur Macédonie; une autre, la sœur Elisabeth, vient de succomber.

Trois autres encore, dont la sœur supérieure, sont gravement malades.

Celles qui restent continuent à faire leur devoir avec ce courage calme et tranquille dont les sœurs ont le secret.

Ces sœurs qui, à Toulon comme ailleurs, ont souffert de la persécution républicaine et libre-penseuse, qui ont été chassées de leurs écoles, expulsées des hôpitaux, répondent à la persécution par le sacrifice de leur vie.

En temps habituel, on les remplace dans les hôpitaux par des laïques qui coûtent plus cher, mais qui rendent moins de services.

Mais vienne l'épidémie, on fait appel à leur dévouement. On est bien sûr d'être entendu.

M. Cornély a exprimé, avec éloquence, une grande vérité rendue aujourd'hui plus sensible encore par les nouvelles de Toulon :

« Les laïques gagnent cinq francs par jour. En temps ordinaire, c'est suffisant. En temps d'épidémie, c'est dérisoire. Ce n'est pas cinq francs, c'est cent francs, c'est mille francs, c'est cent mille francs par jour qu'il faudrait leur offrir : c'est le prix auquel elles estiment leur vie ici-bas.

Et j'ajoute que leur fuite n'aurait rien de honteux ni de reprochable.

C'est qu'il faut avoir autour du cœur un triple airain pour saisir à bras-le-corps le monstre, pour vivre au milieu de ses victimes, pour se dire : « La mort est là, blême, terrible. Je n'en ai pas peur. A nous deux ! » et pour se pencher sur ces bouches fétides, sur ces membres tordus, sur ces chairs livides où le fléau embusqué peut vous mordre à toute heure.

Pour avoir ce courage, il faut être possédé par l'une ou l'autre de ces deux

grandes forces, de ces deux grandes passions : la Science, la Foi, ou par toutes les deux ensemble.

Les médecins, dans un hospice, sont comme les généraux sur le champ de bataille. Il leur est impossible d'être lâches, parce qu'ils ont la responsabilité, le pouvoir, les honneurs.

Les Sœurs hospitalières n'ont rien de tout cela. Mais elles ont la foi, et c'est pour le divin Maître qui les attend en son Paradis, prêt à les récompenser, qu'elles prodiguent leurs veilles, leur existence, qu'elles bravent le danger, qu'elles méprisent la mort, et qu'elles sont, devant l'épidémie, à la fois intrépides comme de vieux soldats et tendres comme des femmes.

A Toulon, les sœurs donnent une fois de plus l'exemple de leur admirable dévouement.

Nous les saluons avec respect, avec admiration.

Voici les renseignements recueillis sur les deux Sœurs qui ont succombé au choléra :

Sœur Macédonie, fille de la Sagesse, était née dans l'Anjou en 1843. Depuis plusieurs années, elle était veuve à l'hôpital maritime et sa robuste constitution lui permettait de supporter le dur métier de passer les nuits dans les salles de malades. Atteinte subitement par le fléau, dimanche soir, à sept heures, elle était enlevée au bout de vingt-quatre heures, malgré les soins empressés des médecins. La sainte fille a pu recevoir les derniers sacrements en pleine connaissance.

Sœur Sainte-Adelphine (Elisabeth Poterai), attachée à l'hôpital civil, était originaire du Faouet (Morbihan), où elle était née en 1829. Prise par le mal hier matin à huit heures au retour de la messe, elle succombait à sept heures du soir, avec un courage et une résignation admirables.

LE CHOLÉRA.

Marseille, 10 juillet. — De 8 heures du soir, 8 juillet, à la même heure, 9 juillet, 48 décès ont eu lieu, dont 6 à l'hôpital du Pharo et 42 en ville. Cinq cholériques sont sortis guéris de l'hôpital provisoire. 48 malades restent à présent en traitement. Le docteur Koch est arrivé hier matin à Marseille.

A la suite d'une réunion tumultueuse, les matelots sans travail ont décidé hier soir qu'une délégation de quatre d'entre eux viendrait demander au préfet du pain et du travail.

Bulletin du 8 juillet minuit au 9 juillet minuit : 27 décès cholériques déclarés à l'état-civil de Marseille.

Toulon, 10 juillet. — De 4 heures du soir 8 juillet à 6 heures du soir 9 juillet, 40 décès dans la commune, dont une Sœur de l'hospice civil. On constate amélioration. La journée d'hier a été une des meilleures. Cette nuit, il n'y a pas eu d'entrée à l'hôpital principal.

moi toujours bien chère... trop chère !

Ah ! pourquoi n'ai-je pas fui Marthe après notre première rencontre ? Voilà mon imprudence, ma folie !... Et ce passé, ces quelques années de fugitif bonheur, l'avenir me les fera payer par de cruelles souffrances.

Novembre 18...

Maxime connaît mon secret dans tous ses détails. Nous marchions, pensifs, sous un bois de palmiers, dont les têtes embrageaient les gazons comme d'immenses parasols. Les rayons du couchant donnaient au ciel un éclat d'or en fusion. Des massifs d'orangers s'échappaient une odeur pénétrante.

— Qu'il fait bon vivre ici ! s'écria tout à coup Maxime.

Puis, se rapprochant de moi, me prenant doucement la main :

— Et tu veux me quitter ? Déjà tu es las de mon amitié ?...

Il me parlait avec émotion ; son bon sourire était attristé, sa voix tremblait légèrement ; et moi, n'étant plus maîtresse de ma pensée, je lui racontai, sans en omettre une page, le triste roman de mon cœur.

Sa main serrait la mienne.

— Et tu prétends, Yves, que ta vie est à jamais perdue ?

— Hélas ! fis-je avec un soupir.

— Non, non, c'est impossible, répliqua-t-il d'un

Marseille, 10 juillet, 9 h. 35 matin. — Depuis hier soir 8 heures, l'état-civil a enregistré 35 décès cholériques. 27 malades atteints du choléra ont été transportés à l'hôpital du Pharo.

Marseille, 10 juillet, 11 h. 40. — Depuis ce matin, 9 heures, 6 décès nouveaux. Quatre malades cholériques du navire grec *Protonia-Coupa* viennent d'être transportés à l'hôpital du Pharo. Les gares sont encombrées. Le chiffre officiel des partants est de 2,300.

Toulon, 10 juillet, 9 h. 45 matin. — Dix décès cholériques depuis hier soir 6 heures.

Le roi d'Italie a envoyé 5,000 fr. aux cholériques. La maison Zafiropoulo et Zarifi a adressé aujourd'hui au maire de Marseille 40,000 fr. M. Jules Grévy n'a encore rien envoyé.

Le ministre des travaux publics doit se rendre à Marseille au commencement de la semaine prochaine.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum ; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

ÉTRANGER

La *Pall Mall Gazette* mentionne le bruit qu'un traité secret aurait été conclu entre la France et le Portugal contre la Chine.

Suivant ce traité, la France se servirait de Macao comme base de son attaque par terre sur Canton, qui est considéré comme imprénable par eau.

En échange, la France forcerait les Chinois à reconnaître Macao comme territoire portugais.

ÉLECTIONS EN BELGIQUE.

Les catholiques viennent de remporter une nouvelle victoire en Belgique.

Le scrutin du 8 juillet a confirmé le verdict prononcé contre les libéraux par le scrutin du 40 juin.

Les élections sénatoriales, qui ont eu lieu hier en Belgique, ont donné une majorité éclatante au nouveau ministère catholique.

Avant la dissolution, les libéraux avaient 37 sièges, les catholiques 32. Aux élections d'hier, 42 catholiques ont été élus contre 47 libéraux.

Les libéraux perdent 6 sièges à Gand, 4 à Anvers, 2 à Soignies, 2 à Verviers, 4 à Ath, et ne gagnent qu'un seul siège, à Arlon.

A Ath, les catholiques ont nommé M. le comte d'Oultremont, en remplacement de

accent plein d'énergie. A ton âge le cœur renait. Lorsqu'on croit tout désespéré, la Providence met un bonheur à la portée de notre main.

Et se faisant tendre, pressant :

— Yves, donne-moi ta parole de rester près de nous jusqu'aux fêtes de Noël ? Si tu n'es pas guéri à cette époque, si la vue des joies de mon foyer met encore une larme dans tes yeux, eh bien ! ami, tu seras libre... tu partiras...

Comment le refuser ?

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Guibollard ayant ressenti hier de vives douleurs dans les reins, s'est mis au lit et a fait venir le médecin.

— Mon cher, lui dit le docteur, après un court examen, vous avez la sciatique !...

— L'asiatique !... gémit le doux gâteau... Précisément, j'ai reçu ce matin une dépêche de Toulon... Alors, je suis perdu !...

Walter Scott traversait Portland-street, lorsqu'un mendiant lui demanda six pence. Il n'avait pas de monnaie sur lui ; il fut obligé de lui donner un shilling.

— Rappelez-vous, mon ami, lui dit-il, que vous me devez six pence.

— Je désire, répondit le mendiant avec des larmes de reconnaissance dans les yeux, je désire que le ciel prolonge votre vie jusqu'au jour où je vous paierai.

M. Deschamps, ancien président de la Chambre des représentants.

Il reste 10 ballottages : 8 à Bruxelles, 1 à Tournai et 1 à Nivelles. En les supposant tous favorables aux libéraux, le ministère aura dans le Sénat 42 voix contre 27.

Il y a eu des élections législatives pour les nouveaux ministres soumis à la réélection. Tous ont été réélus.

Grâce aux mesures sévères prises par l'autorité, la soirée a été calme à Bruxelles. Quelques manifestants ont seulement parcouru les rues en criant : « A bas Malou », mais il n'y a eu aucun désordre.

La province est également restée calme, excepté à Ath, où une bande de libéraux a attaqué le cercle adverse.

On annonce la prochaine dissolution des conseils communaux dans tout le pays.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juillet. Les nouvelles de Toulon et de Marseille laissent fort à désirer. La Bourse s'en ressent, les affaires n'existent pour ainsi dire pas. Sur l'activité de la nouvelle débacle qui ferait perdre d'un seul coup le terrain regagné si péniblement.

Le 3 0/0 ferme à 76.27 1/2, l'amortissable court à 77.75 et reste à 77.80, le 4 1/2 clôture à 106.92 1/2.

Les Consolidés anglais gagnent 1/8 sur hier à 100 1/16.

La Banque de France s'inscrit à 4,990 fr. ; son bilan hebdomadaire publié aujourd'hui présente les différences suivantes sur le précédent. Tous les chapitres sont en diminution, sauf le Trésor en augmentation de 399,000 fr. L'encaisse métallique diminue de 9 millions, le portefeuille de 42,184,000 francs, la circulation de 13,358,000 fr. Les comptes-courants particuliers de 18,672,000 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 824,000 fr.

Le Crédit Foncier cote 1,270 sans variation. Les obligations Foncières et Communales sont l'objet de nombreuses demandes bien justifiées par la garantie qu'offrent ces titres.

La Banque de Paris reste à 750. Le Crédit Industriel et Commercial ne varie pas à 675.

Les Chemins de fer méridionaux de l'Italie sont à des prix qui doivent appeler l'attention de l'épargne. Il lui serait difficile de trouver un titre qui présente plus d'avantage de revenu et de plus-value.

Le revenu de 1883, soit 32.50 net d'impôts, sera dépassé cette année et l'on peut compter sur 35 fr. Ce revenu, capitalisé seulement à 5 0/0, ferait ressortir la valeur de l'action à plus de 700 fr.

Les obligations Ouest-Algérien 4 0/0 ont une marche très-active à 420 fr. Les capitalistes prudents apprécient la sécurité indiscutable de ces titres auxquels est attachée la garantie de l'Etat. Au prix actuel, c'est un placement à 4.40 0/0 net d'impôts, prime d'amortissement non compris. A sécurité égale, peu de valeurs donnent un revenu aussi rémunérateur.

La Banque Ottomane est ferme à 591.25. Le Turc à 7.80 et l'Egypte à 294.37.

Les Chemins s'inscrivent sans variations : le Nord à 1,647.50, le Lyon 1,158, l'Orléans 1,287.50, le Midi 1,145, l'Est 755, l'Ouest 815.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre soumettra, le 12 juillet, à la signature du Président de la République, un décret portant nomination de huit généraux de brigade et de trois généraux de division en remplacement des généraux Campenon, Charlemagne et Ferris-Pisani, admis au cadre de réserve de l'état-major général. Parmi les nouveaux divisionnaires figurera le général de Cools, commandant la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée.

Il est question de réduire notablement le chiffre des soldats de 4^e classe en ne remplaçant pas ceux du contingent de 1879 qui seront libérés le 48 août. Cette mesure procurerait une économie de deux millions, qui est nécessaire à l'unification des soldes.

L'institution des soldats de 4^e classe avait remplacé celle des compagnies d'élite. Elle date du 22 janvier 1868 et est due au maréchal Niel.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Au sujet de la fête du 4 juillet, M. Hérisson, ce fier ministre qui campe sur la brèche (quelle brèche ?), a dit à la tribune :

« Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'imposer aux municipalités l'interdiction de la fête du 4 juillet. Cette fête sera célébrée par les municipalités, dans les conditions où elles croient

un charme infini. Lui, le bel enfant, écoute, tout en jouant avec la mantille de sa mère ; puis les petites mains, aux doigts délicats, s'arrêtent dans les plis de la dentelle, les paupières s'abaissent ; et, sur les lèvres roses, passe un souffle léger. Le jardin embaume : partout massifs de jasmins et de roses, bosquets de magnolias, dont les fleurs blanches contiennent, dans leur épais calice, un arôme suave et pénétrant.

M^{lle} Langy chante toujours en contemplant son fils, ce trésor précieux et fragile, ce trésor, bonheur et tourment des mères ; elle le serre sur son cœur ; puis, soudain, relevant ses yeux brillants de tendresse et de triomphe :

— Voyez, s'écrie-t-elle, voyez Maxime, il dort, le cher ange ! comme il est beau !

Et l'heureux père s'approche du groupe chéri. Il se penche sur sa femme, sur Carlos ; il met un long baiser sur le front de l'enfant endormi et murmure :

— Je suis trop heureux !

Oh ! c'est mal, bien mal, mais je ne puis supporter cette vue.

Mercédès me rappelle Marthe ; et l'enfant fait vibrer, en moi, tout un monde de tendresse.

Les joies du foyer, les plus pures, les plus douces, jamais je ne les connaîtrai.

Alors je m'éloigne de la véranda. Je marche à grands pas sous les palmiers, et je prie Dieu d'enlever de mon cœur une vision obstinée et malgré

devoir le faire; le gouvernement n'interviendra en aucune façon pour empêcher cette célébration.

Si le gouvernement n'intervient pas pour empêcher, il n'intervient pas davantage pour imposer la fête. Les municipalités ont toute liberté à cet égard, et M. le préfet ne pourra, comme l'an dernier, malheureusement, qui ne jugent pas opportun de contrarier le sentiment public pour célébrer les souvenirs sanglants du 4 juillet.

A ce propos, dit l'Union de l'Ouest d'Angers, ne serait-il pas sage de prendre des précautions contre le retour immédiat des enthousiastes voyageurs, qui profiteront du train de plaisir pour jouir des fêtes de Paris? Pour la ville d'Angers, par exemple, une petite quarantaine d'éventard serait tout-à-fait opportune. Elle rassurerait les sédentaires et compléterait agréablement le plaisir des voyageurs. Quoi de plus doux, et de plus sain, après les poussières et les fumées de la capitale, que de vivre au milieu de cette verte verdure!

LA FÊTE D'ALLONNES.

Les amateurs de déplacements qui se rendront dimanche à Allonnes, à quelques kilomètres de notre ville, trouveront un contentement physique et un délassement moral. Rien ne manquera en effet pour donner à l'assemblée de cette commune et à la fête d'inauguration de sa nouvelle Mairie tout l'éclat possible; ni l'imposante cérémonie de la bénédiction, ni le banquet auquel assisteront les notabilités de notre arrondissement, ni les attractions offertes à tous, mâts de cocagne, tir à l'oie, concert par la Société musicale de Vivy, illuminations, etc., etc.

Nous recevons la lettre suivante:

Angers, le 10 juillet 1884.

Monsieur le Rédacteur,
Je vous prie d'insérer dans votre journal la note ci-dessous:

VILLE DE SAUMUR.

PLACE DU CHARDONNET.

M. ERNEST MORET, dit l'Homme-Etincelle, le seul qui ait pu faire reculer le fameux sauteur angevin dit l'Homme-Rapide, ainsi que l'Homme-Vapeur.

Le même qui, le 4 mars 1883, a fait le tour de Paris, soit 44 kilomètres, en moins de 2 heures 15 minutes.

Annonce qu'il exécutera, en l'honneur de la fête nationale, le 4 juillet, à 2 heures précises, une grande course à pied sur la place du Chardonnet.

Cette course se composera de 60 tours de piste, c'est-à-dire 25 kilomètres en moins de 74 minutes.

L'Homme-Etincelle invite MM. les vélocipédistes et cavaliers à venir se mesurer avec lui.

ERNEST MORET,
Dit l'Homme-Etincelle.

Hôtel Saint-Denis, place du Pelican, Angers.

Avis aux Sociétés de libres-penseurs.
La Cour de cassation vient de décider que les familles pouvaient, sans commettre le moindre délit, enlever des tombes de leurs proches les inscriptions athées, les bouquets rouges, etc., quand bien même le défunt aurait été enterré civilement, et par ce seul motif que la famille est maîtresse d'arracher de la tombe tout emblème déposé sans son autorisation formelle.

LE 4 JUILLET A TOURS.

Voici, sauf modification, le programme de la fête nationale à Tours:

Dimanche 43. — A 9 heures du matin, départ du bataillon scolaire, boulevard Branger.

A midi et demi, grand Concours de musique jusqu'à 6 heures; distribution des prix immédiatement après le concours.

A 9 heures du soir, Retraite aux flambeaux.

Lundi 44. — A 6 heures du matin, Salves d'artillerie.

De 7 à 8 heures, Distribution de bons de pain aux indigents.

A 9 heures, Grande Revue des troupes de la garnison par M. le général en chef du corps d'armée.

A 44 heures 1/2, Mariage de la Rosière.

A midi, Salves d'artillerie.

A 4 heures, Régates sur la Loire.

Concerts, de 4 à 5 heures: boulevard Béranger, par la musique du 66^e; boulevard Heurteloup, par la musique du 32^e; place d'Aumont, par la fanfare des chasseurs à pied; jardin des Prébendes-d'Oé, par l'Union musicale; de 5 à 6 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, par l'orphéon et la musique des sapeurs-pompiers.

A 8 heures 1/2, Salves d'artillerie.

A 9 heures, Feu d'artifice, place Choiseul.

A 10 heures, illuminations générales.

Grands bals publics: au Théâtre, salle des Pas-Perdus; place aux Fruits; avenue de Grammont et place Saint-Pierre-des-Corps.

TOURS.

Un drame sanglant s'est déroulé, mardi soir, rue des Acacias, à Tours.

Au n° 24 habitent les sieurs Auclair, aubergiste, Faure, régisseur des marchés, Natier, journalier, et Sénéchal, propriétaire de la maison.

Depuis longtemps, l'entente était loin de régner entre tous ces gens et plusieurs fois la police avait été obligée d'intervenir. L'inimitié la plus grande existait surtout entre l'aubergiste Auclair et le régisseur des marchés, Faure. A la fin, Sénéchal avait pris parti pour le dernier, et Natier pour le premier, de telle sorte que la maison était divisée en deux camps.

Faure est marié et père de plusieurs enfants. Ceux-ci entendaient souvent des paroles ordurières sortir de la bouche de l'aubergiste, aussi Faure s'était-il plaint plusieurs fois à Auclair l'accusant de pervertir ses enfants.

Furieux, Auclair nourrissait des desseins coupables contre son ennemi, et donnait à entendre qu'il se vengerait.

La vengeance ne devait pas tarder. Lundi soir, à 9 heures, Faure rentrait de la pêche et, entendant du bruit dans la maison, demandait ce qu'il y avait. Au même instant, Auclair se précipitait sur lui, un couteau à la main, et lui en administrait plusieurs coups. Une lutte corps à corps s'engageait aussitôt, et aux cris des antagonistes, tous les locataires de la maison, hommes et femmes, accouraient se jeter dans la mêlée.

Bien que ce drame à couteaux tirés ne se soit pas prolongé longtemps, grâce à l'intervention de la police, il n'en a pas moins été funeste à plusieurs des combattants.

Faure a reçu plusieurs coups de couteau dans le dos et a eu le pouce droit en partie détaché. La femme Faure a été aussi blessée, mais sans gravité. Leurs blessures ne les mettent pas en danger.

Auclair et Natier ont été immédiatement mis en état d'arrestation et une enquête a été ouverte par M. le procureur de la République. (Journal d'Indre-et-Loire.)

NIORT.

Mardi matin, huit religieuses de la Sagesse de l'hospice de Niort sont parties pour Toulon où le gouvernement les demande.

Et cependant le Conseil municipal de Niort veut taiciser l'hospice.

Pourquoi n'envoie-t-on pas à Toulon les infirmières républicaines?

La municipalité de Niort a loué en dehors de la ville la propriété de Fontenelles pour y établir les cholériques au cas où le fléau atteindrait la ville.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple:

« Lundi, trois voyageurs venant de Toulon, deux soldats d'infanterie de marine et un civil, sont arrivés à Nantes. En descendant du train, ils ont été invités à passer dans une salle de la gare, où ils ont été soumis à des fumigations. A Lyon, ils avaient dû subir la même formalité; mais ils ont pu descendre de wagon aussi souvent qu'ils l'ont voulu, et s'ils apportaient le terrible microbe, ils ont dû le propager sur le parcours et dans les gares où ils ont stationné.

Les hommes de l'art sont d'accord pour reconnaître que les fumigations et autres mesures désinfectantes, tout en étant très-pénibles pour les voyageurs, ont peu d'efficacité sur le microbe du choléra. On les comprendrait au départ, mais à l'arrivée ou

pendant le voyage, elles sont complètement insignifiantes. C'est une vexation inutile. Une quarantaine plus ou moins prolongée peut seule offrir quelques garanties.

Les voyageurs dont nous venons de parler ont déclaré que Toulon présente l'aspect d'une ville en deuil; on ne voit personne dans les rues; la plupart des magasins sont fermés.

C'est une raison de plus pour brûler des lampions et pour vider beaucoup de bouteilles en l'honneur de la fête des Têtes coupées.

UNE PRESCRIPTION HYGIENIQUE

Nous recommandons la décision suivante à l'attention du conseil d'hygiène départemental:

Le directeur général de l'enseignement supérieur a envoyé à tous les directeurs et directrices des écoles primaires du département de la Seine les instructions suivantes:

Procéder deux fois par jour à l'arrosage des classes à l'aide d'une solution au choix du médecin de l'école, qui doit visiter deux fois par semaine les classes au lieu d'une fois par mois.

Ne retenir les élèves sous aucun prétexte après 4 heures. Visiter les paniers, en retirer la salade et les fruits verts. Donner aux élèves, à 3 heures, une boisson composée de café, de rhum et d'eau.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 7 juillet.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 » à 17 »	9 50 à 10 »	9 50 à 10 »
Saumur, 17 05 17 50	9 25 » »	9 25 » »
Baugé, 17 50 18 50	9 50 » »	9 50 » »
Segré, 17 50 18 »	9 25 » »	9 25 » »
Beaupréau, 17 50 » »	9 50 » »	9 50 » »
Montfaucon, 17 50 » »	8 50 » »	8 50 » »
Montrevault, 17 » » »	9 50 » »	9 50 » »
Chemillé, 17 50 18 »	8 50 9 »	8 50 9 »
Champocéaux, 17 75 » »	9 » » »	9 » » »
St-Flor.-le-Vieil, 17 75 » »	9 » » »	9 » » »
Vihiers, 17 » 17 50	8 » 8 50	8 » 8 50
Brissac, 17 50 17 75	8 » 8 50	8 » 8 50
Chalonnnes, 17 50 17 75	9 » » »	9 » » »
Doué, 17 50 18 »	9 » » »	9 » » »

A Nantes, les blés américains disponibles, de 23 » à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 17 75 à 18 25 les 80 kilos.

Faits divers.

Un sieur Dupas, condamné par contumace à dix ans de travaux forcés pour vol commis pendant la Commune au préjudice des Augustins de l'Assomption, a été acquitté par la Cour d'Assises.

A quand la croix d'honneur!

**

Un détail curieux à propos des Noces de Jeannette du regretté Victor Massé.

Sait-on que la pièce est née d'un fait divers?

Massé, parcourant un journal dans un café, fut frappé du cas d'un fiancé qui, arrivé devant M. le maire, proféra un non énergique, au lieu du oui sacramentel que l'on attendait.

Et le fameux air à boire de Galathée: « Ah! verse encore! » que chantait si éramement M^{me} Ugalde, il s'en est fallu d'un rien qu'il fût jeté au panier. Dès qu'il eut écrit cet admirable morceau, le compositeur ravi le chanta devant plusieurs personnes, qui restèrent impassibles. Les plus hardies lui dirent de trouver mieux, et, comme il s'entêtait à maintenir sa chanson, l'un de ses collaborateurs, Michel Carré, lui prédia qu'elle n'irait pas jusqu'au bout... On sait le reste.

**

UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE.

Le sexe faible vient de faire son entrée sur la scène municipale.

Nous avons déjà dit, il y a un mois, qu'aux élections de Houquetau, canton de Goderville (Seine-Inférieure), une femme a obtenu huit voix de plus que la majorité absolue des suffrages.

C'est une jolie brune, jeune encore — vingt-cinq ans environ — et répondant au doux nom de Marie Préfauchet.

Depuis sa nomination au poste de conseil-

lère, elle reçoit des lettres de félicitation de tous les points de la France et n'en est pas plus fière pour cela.

Hubertine Auclerc lui a envoyé sa photographie, et Louise Michel lui a dédié un sonnet.

Le malheur est que le préfet — un vrai rustre, ce fonctionnaire — a déclaré que l'élection était nulle, les femmes n'étant pas éligibles.

Les conseillers de Houquetau, indignés de cet ostracisme, ont protesté en disant que les séances étant publiques, M^{me} Marie Préfauchet serait priée d'y assister régulièrement et qu'on lui demanderait son avis en toute chose.

Quelle confusion pour le préfet!

Vive l'Anjou!

POLKA CHANTÉE,

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X^{xxx},

Dédiée à M. SINEAU, ex-chef de musique au 77^e de ligne.

Le 3^e mille est en vente.

A Saumur, chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

PRIX NET: 50 CENTIMES.

PLACE DE LA BILANGE

THÉÂTRE A. DELILLE

Direction: HENRI DAUNAY.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2,

GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE

JEUDI ET DIMANCHE, A 8 HEURES

Matinées Infantines.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit dans la tête et dans les oreilles, oppression, larsngite, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calistuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M. le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo., 12 fr.; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épiciers. Du BARRY et C^o, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès.

32 RÉCOMPENSES, dont 5 DIPLÔMES D'HONNEUR ET 10 MÉDAILLES D'OR.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE

Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; contre la dysenterie et la cholérite.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épicerie fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

